

## NOUVEAUTÉ : RÉFORME DES BOURSES A LA RENTREE 2024

### Votre demande de bourse 2024-2025

#### LA NOUVELLE PROCÉDURE DE DEMANDE DE BOURSE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 S'APPLIQUE À TOUS LES LYCÉENS, QU'ILS AIENT ÉTÉ OU NON BOURSIERS EN 2023-2024

1. **Mise en place de l'étude automatique du droit à bourse** : Simplification de la démarche d'obtention de la bourse pour les familles grâce à l'examen automatique du droit à bourse sans aucune démarche supplémentaire à effectuer ni d'avis fiscal à transmettre. La conservation de ces données sur toute la durée de la scolarité dans le second degré **permettra de réexaminer chaque année automatiquement le droit à bourse**, au plus près de la situation réelle des familles, **sans renouveler votre demande de bourse** (sous réserve de ne pas retirer votre consentement l'année suivante).

Il suffit de compléter et signer le formulaire ci-dessous : « Étude automatique du droit à bourse ».

2. **Pour les familles n'ayant pas donné leur accord pour une étude automatique du droit à bourse** : Les familles souhaitant faire une demande de bourse utiliseront le téléservice via Educonnect du 01/09/2024 au 17/10/2024 (ou, pour raison exceptionnelle, un dossier papier du 01/09/2024 au 17/10/2024).

**Du fait de la réforme, la demande de bourse via Educonnect ou dossier papier sera désormais renouvelable chaque année.**

Nom et Prénom de l'élève : ..... Classe : .....

#### ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE (à rendre le jour de l'inscription)

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

**De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.**

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

**J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous**

Cocher la case si vous acceptez

#### Vous-même :

Nom de famille\* (1) : ..... Civilité\* : Mme  M.

Nom d'usage (2) : .....

Prénom 1\* (3) : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....

Date de naissance\* : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Commune de naissance\* (4) : .....

Département de naissance\* (4) : \_\_\_ Pays de naissance\* : .....

#### Votre concubin(e) :

*Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche*

Nom de famille\* (1) : ..... Civilité\* : Mme  M.

Nom d'usage (2) : .....

Prénom 1\* (3) : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....

Date de naissance\* : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Commune de naissance\* (4) : .....

Département de naissance\* (4) : \_\_\_ Pays de naissance\* : .....

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse  
(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature :



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Verso « Votre demande de bourse 2024-2025 »*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
BAREME DES BOURSES NATIONALES DE LYCEE  
Année Scolaire 2024-2025**

**Barème d'attribution des bourses**

**Année de référence des revenus : 2023 Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser**

**Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023**

**Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023**

Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 370	16 916	14 367	11 587	7 201	2 814
2	23 012	18 456	15 672	12 639	8 002	3 363
3	26 299	21 531	18 285	14 747	9 602	4 457
4	30 409	24 609	20 897	16 854	11 201	5 549
5	34 519	29 223	24 815	20 014	13 602	7 190
6	39 451	33 835	28 734	23 176	16 004	8 829
7	44 382	38 450	32 653	26 334	18 403	10 472
8 ou plus	49 314	43 066	36 573	29 494	20 804	12 111
Montant annuel de la bourse	<b>474 €</b>	<b>582 €</b>	<b>687 €</b>	<b>792 €</b>	<b>897 €</b>	<b>1 008 €</b>

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**